

Vers l'interdiction des mati res plastiques en Afrique de l'Est

PANA, 03 f vrier 2012 Kampala, Ouganda - Cinq pays d'Afrique de l'Est - Burundi, Kenya, Rwanda, Ouganda et Tanzanie - s'appr tent   interdire totalement l'utilisation des mati res plastiques, apr s qu'un organisme l gislatif r gional a vot  une nouvelle loi   cet effet. L'organe l gislatif de la Communaut  est-africaine (EAC), East African Legislative Assembly, si geant   Kampala, en Ouganda, a vot  jeudi le projet de loi 2011 sur le contr le du poly thyl ne. Le projet de loi sera promulgu  en Loi de la Communaut  une fois que les chefs d'Etat d'Afrique de l'Est l'auront sign . Le projet de loi a  t  pr sent  par la d put  rwandaise Patricia Hjabakiga, pour offrir un cadre l gal pour la pr servation d'un environnement sain gr ce   l'interdiction de la fabrication, la vente, l'importation et l'utilisation du poly thyl ne. Elle a invoqu  dans ce sens le danger des mati res plastiques et poly thyl nes, notamment la d gradation du sol   travers la destruction des d chets par le feu, les  missions nocives de produits toxiques et la mise en danger de la vie chez les hommes et les animaux. Des pays comme le Bangladesh, le Botswana, Isra l, le Rwanda et la France, entre autres, ont promulgu  depuis des ann es une loi similaire.